

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 5 OCTOBRE 2023**

L'An Deux Mille Vingt-trois, le Jeudi Cinq du mois d'Octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Mégane BOURGUIGNON – M. Louis ANDRE – Mme Nanouchka LOUIS – M. Sébastien THOMAS – Mmes Rebecca BELLEVAL – Elodie CLARAC – M. Emmery BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mmes Marie-Renée ADELAÏDE – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – M. Jimmy DAMO – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Meggza ALEXIS – MM. David LUTIN – Lucas ALBERI – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS.

ETAIENT ABSENTS : M. Teddy BARBIN – Mme Wennie MOLIA (a définitivement quitté la séance) – M. Marcellin ZAMI – Mmes Marguerite MURAT – Sylvia HENRY (excusée ; pouvoir donné à Mme Jocelyne VIROLAN) – MM. Jules FRAIR – Patrice PIERRE-JUSTIN (a définitivement quitté la séance) – Mmes Jocelyne VIROLAN (a définitivement quitté la séance) – Ghylaine JEANNE (a définitivement quitté la séance).

.....
Date d'envoi de la convocation : 29 septembre 2023

Date d'affichage : 29 septembre 2023

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 26

Absents : 9

Procurations : 0

Appelés à voter : 26

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Madame Meggza ALEXIS

**DEMANDE DE SUBVENTIONS
POUR LE PROJET " LES GRANDS
FONDS AUTREMENT" & LE
PÉLICAN COMME SYMBOLE DE
LA NATURE EN VILLE"
(TEN II 2023-2026)**

CM-2023-7S-DEDD-71

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° CM-2022-8S-DAF-127, en date du 15 décembre 2022, approuvant le budget primitif 2023 de la Ville ;

Vu le rapport de présentation ;

Vu l'avis favorable de la commission Environnement, Aménagement, Urbanisme, Infrastructure et Prévention des Risques en date du 26 septembre 2023 ;

Accusé de réception en préfecture
971-219711132-20231005-CM20237SDEDD71-DE
Date de dépôt : 05/10/2023

Considérant l'engagement de la collectivité dans la protection du patrimoine naturel et urbain ;

Considérant que la prise en compte des enjeux de la mise en valeur de la biodiversité contribue à l'amélioration du cadre de vie des administrés et usagers du territoire du Gosier et à l'attractivité du territoire ;

Considérant que la Ville a été reconnue *Territoire Engagé pour la Nature (TEN)* en juin 2019 et renouvelé en 2023 ;

Considérant que la ville a été Lauréate de l'appel à projet ABC en 2021 ;

Considérant que la Ville est lauréate pour un soutien financier par l'agence Française de la Biodiversité, dans le cadre de son appel à projet Terres et Mers Ultra Marines en 2019 et 2023 ;

Considérant que la Ville peut bénéficier d'un soutien financier du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et d'autres co-financeurs publics ;

Considérant que le soutien financier par le FEDER accompagné des autres co-financeurs dont peut bénéficier la Ville intègre le financement à 100% pour une durée de trois ans d'un poste de chargé de mission affecté à 100% à la mise en œuvre du projet défini dans le cadre du renouvellement de la reconnaissance de la Ville comme Territoire Engagé pour la Nature ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix exprimées par : 23 voix pour ; et 3 non votants

DÉCIDE

Article 1 : De valider l'engagement de la Ville dans la mise en œuvre du projet "Les Grands-Fonds autrement" & le pélican comme symbole de la nature en Ville".

Article 2 : De valider le budget global pour un montant de 1 311 000,00€ conformément au plan de financement prévisionnel ci-après :

Collectivité	Participation	Montant (€)
Autofinancement Ville du Gosier	20 %	262 200,00 €
Autres financements Publics	80 %	1 048 800,00 €
Total	100 %	1 311 000,00 €

Article 3 : D'autoriser le maire à solliciter une subvention auprès de partenaires financiers tels que le FEDER, Région Guadeloupe, Département de la Guadeloupe, DEAL, Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe, ADEME et tout autre partenaire public.

Article 4 : D'autoriser le maire à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

11 OCT. 2023

Et publication ou notification le

12 OCT. 2023

Fait et délibéré à Gosier, le 5 octobre 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Cédric CORNET -

Acte usé en préfecture le 05/10/2023
977-21971132-20231005-CM2023/3DEED71-DE
Date de réception préfecture : 11/10/2023

Megza Alexis

- Megza ALEXIS -